

# CONVOCAATION

## Réunion du Conseil d'établissement de L'école institutionnelle Louis-Joseph-Huot

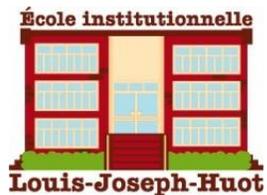
**Lieu** : École Louis-Joseph-Huot

**Date** : 5 avril 2023

**Heure** : 18h30

### PROJET D'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Vérification des présences et du quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal du 25 janvier 2023
5. Questions du public
6. Information
  - 6.1. Président
  - 6.2. Représentant au comité de parents
  - 6.3. Représentants du personnel enseignant
  - 6.4. Représentants du personnel de soutien
  - 6.5. Représentant du service de garde
  - 6.6. Représentant de l'OPP
    - 6.6.1 Photo scolaire
  - 6.7. Direction
    - 6.7.1. Inscriptions 2023-2024
    - 6.7.2. Compte-rendu AIDER SON ENFANT
    - 6.7.3. Règles de passage
    - 6.7.4. Pré-accueil des élèves du préscolaire
7. Points d'adoption (*peut modifier, amender ou adopter tel quel*)
  - 7.1.



8. Points d'approbation (*donner son accord ou non*)
  - 8.1. Grille-matières 2023-2024
  - 8.2. Sortie éducative 6<sup>ème</sup> année
  
9. Points de consultation
  - 9.1. Horaire de l'école 2023-2024
  - 9.2. Critères de sélection de la direction
  
10. Prochains sujets à l'étude
  - 10.1 Budget
  - 10.2 Code de conduite
  
11. Levée de la séance

Daniel Lefrançois  
Directeur

***Toute décision du Conseil d'établissement doit être prise dans le meilleur intérêt des élèves. (LIP, article 64)***